

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : HIMOLOC ZW322

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Produit destiné au traitement des eaux  
Produit pour la fabrication de papier

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

|                         |   |
|-------------------------|---|
| DERYPOL, S.A HQ:        | Manufacturing:                          |
| C/Plató, n 6, Entlo, 5  | C/Cal Gabatx, s/n                       |
| 08021 Barcelona (Spain) | 08520 Les Franqueses del Vallès (Spain) |
| Tel. +34 93 238 9090    | Tel. +34 93 8496188                     |
|                         | regulatory@derypol.com                  |

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188  
9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Étiquetage non applicable

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers non classés : En cas de fuite, le contact de l'eau et du produit peut donner lieu à des surfaces très glissantes.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1\%$  évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

# HIMOLOC ZW322

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 3.2. Mélanges

Remarques : Copolymère amphotère d'acrylamide en dispersion aqueuse  
Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Se montrer prudent ; il peut y avoir des fuites de produit. Consulter la fiche de données de sécurité au préalable et agir en conséquence.  
Premiers soins après inhalation : En cas de gêne, sortir à l'extérieur pour prendre l'air.  
Premiers soins après contact avec la peau : Essayer d'éliminer la plus grande quantité de produit avec du papier absorbant, puis rincer à grande eau. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).  
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet n'est prévu.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun effet n'est prévu.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque rougeurs et démangeaisons.  
Symptômes/effets après ingestion : Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et d'hygiène adéquates.  
Symptômes chroniques : Aucun connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, poudre, mousse (dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)).  
Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.  
Danger d'explosion : Aucun connu.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : HCl, NH<sub>3</sub>, oxydes d'azote, carbone et soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas marcher sur la fuite et éviter tout contact avec l'eau. Au contact de l'eau, la surface affectée deviendra extrêmement glissante.

# HIMOLOC ZW322

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.
- Procédures d'urgence : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.  
La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rince œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite. Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.
- Température de manipulation : 10 – 30 °C

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver le récipient à l'abri et bien fermé, aux températures établies. Éviter les températures extrêmes en cas de longues périodes de stockage en particulier aux basses températures, l'émulsion du produit peut se dégrader. Si cela se produit, il est recommandé d'agiter le produit et de le transporter dans une zone plus chaude.
- Température de stockage : -5 – 35 °C
- Chaleur et sources d'ignition : Protéger du rayonnement solaire. La lumière directe du soleil peut provoquer l'apparition d'une légère coloration et/ou particules colorées, qui n'implique aucune dégradation du produit. Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# HIMOLOC ZW322

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Une ventilation générale est recommandée. Garantir une bonne aération en cas de manipulation du produit dans un espace confiné. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit ou de l'exposition aux dissolutions

##### Protection des mains:

Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

##### Autres protecteurs de la peau

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

##### Protection respiratoire:

Inutile en conditions normales d'utilisation et avec une bonne ventilation générale

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts. Éviter le rejet dans l'environnement.

# HIMOLOC ZW322

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Autres informations:

Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rinçage œil) dans la zone de manipulation du produit. Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de façon responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique                                  | : Liquide  |
| Couleur  | : Liquide blanc laiteux.   |
| Apparence                                      | : Liquide blanc laiteux.   |
| Odeur  | : Odeur saumâtre.  |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible   |
| Point de fusion                                | : ≈ -10 °C   |
| Point de congélation                           | : Pas disponible   |
| Point d'ébullition                             | : ≈ 100 °C   |
| Inflammabilité                                 | : Ne s'applique pas. Produit à base aqueuse, qui ne contient pas de dissolvants organiques.<br>Ne s'applique pas. Produit à base aqueuse, qui ne contient pas de dissolvants organiques. |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible   |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible   |
| Point d'éclair                                 | : > 200 °C Ne s'applique pas. Produit à base aqueuse, qui ne contient pas de dissolvants organiques.   |
| Température d'auto-inflammation                | : Ne s'applique pas. Produit à base aqueuse, qui ne contient pas de dissolvants organiques.  |
| Température de décomposition                   | : > 150 °C   |
| pH   | : 2,5 – 4,5  |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible   |
| Viscosité, dynamique                           | : < 1500 cP  |
| Solubilité                                     | : Soluble dans l'eau. La limite de solubilité dépend des conditions de dissolution (concentration, pH, température, système de préparation/agitation).                                   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible   |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible   |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible   |
| Masse volumique                                | : 1,2 g/cm <sup>3</sup>  |
| Densité relative                               | : Pas disponible   |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible   |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable   |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit ne possède pas une réactivité dangereuse au-delà de ce qui est indiqué dans le paragraphe 10.5. Néanmoins, il peut exister un risque de contamination avec l'eau du produit pendant les opérations de manipulation et d'utilisation. L'eau, ou le produit de base aqueuse dissoudra partiellement et défectueusement le produit et peut le rendre difficile à utiliser dans l'application (formation de gels, obturation des tuyaux et pompes, etc.). Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

# HIMOLOC ZW322

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable. À l'issue de longues périodes de repos, un léger sédiment peut apparaître, qui n'implique aucune dégradation du produit ; il peut récupérer son état d'origine facilement après agitation du produit. Par effet de cycles d'évaporation – condensation, des particules de gel peuvent se former à la surface du produit, et ces particules en contact avec la lumière, vous pouvez acquérir une teinte jaune.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'existe aucun risque de polymérisation, d'explosion ou d'inflammation au contact de l'air, même à des températures élevées (< 100 °C) ou en présence de sources d'ignition.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune pour des raisons de sécurité. Suivre les recommandations indiquées dans le paragraphe 7 pour conserver les caractéristiques originelles du produit.

### 10.5. Matières incompatibles

Les bases fortes peuvent produire des vapeurs d'ammoniaque.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### HIMOLOC ZW322

|  |  |
|--|--|
| DL50 orale rat   | 15380 mg/kg (résultats obtenus sur un produit similaire)   |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Lapins (Essai Draize) : Non irritant – Donnée pour un produit très similaire.<br>pH: 2,5 – 4,5 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé<br>pH: 2,5 – 4,5  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé   |
| Cancérogénicité  | : Non classé   |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé   |
| Danger par aspiration  | : Non classé   |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucun symptôme n'est prévu si le produit est manipulé correctement, Aucun effet d'aucune sorte dérivé de l'exposition au produit n'est connu.  
Autres informations : D'après notre expérience et d'après l'information dont nous disposons, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé correctement, en respectant les recommandations fournies.

# HIMOLOC ZW322

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

| HIMOLOC ZW322         |  |
|-----------------------|--|
| CL50 - Poisson [1]    | 1 – 10 mg/l (Danio rerio. Donnée pour un polymère représentatif)   |
| CE50 - Crustacés [1]  | 10 – 100 mg/l Donnée pour un polymère représentatif.   |
| CE50 72h - Algues [1] | Le test d'inhibition des algues n'est pas approprié. Les caractéristiques floculantes du produit interfèrent directement, en annulant les résultats. |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| HIMOLOC ZW322                |   |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Dégradation abiotique : Hydrolyse > 70% (28 jours, pH 6 - 8, OCDE 111). Équivalent à une biodégradabilité rapide selon le règlement (CE) n° 1272/2008. . Donnée pour un polymère représentatif. |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| HIMOLOC ZW322                |  |
|------------------------------|--|
| Potentiel de bioaccumulation | Le polymère possède un poids moléculaire, et par conséquent il ne pourra pas imprégner les membranes cellulaires. Aucune bioaccumulation n'est prévue. |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

| HIMOLOC ZW322  |   |
|----------------|---|
| Ecologie - sol | Il s'élimine facilement par processus abiotique d'adsorption. |

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.  
Indications complémentaires : En solution aqueuse, le produit peut être éliminé par floculation et précipitation. Il peut être éliminé facilement en présence de matière en suspension. Le produit ne contient aucun composé organique halogène.

# HIMOLOC ZW322

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Les récipients avec des restes de produit ne doivent pas être nettoyés à l'eau ; cela risque de provoquer la dissolution non adéquate du produit et d'augmenter la quantité de déchet à éliminer. Utiliser au maximum le contenu du récipient et traiter le contenant usagé conformément à ce qui est indiqué dans le paragraphe 13.1. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Indications complémentaires : Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Consulter la section 2 de cette fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

- N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

- Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

- Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

- Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

- Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

- Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

- Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# HIMOLOC ZW322

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) No 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### Règlement sur le double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) No 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage.

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# HIMOLOC ZW322

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit doit être considéré comme un mélange. Compte tenu de son classement, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation de sa sécurité chimique.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement |                              |              |           |
|---------------------------|------------------------------|--------------|-----------|
| Rubrique                  | Élément modifié              | Modification | Remarques |
|                           | Remplace la fiche            | Modifié      |           |
|                           | Date de révision             | Modifié      |           |
|                           | Date d'émission              | Modifié      |           |
| 12.2                      | Persistance et dégradabilité | Modifié      |           |

Autres informations : La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien <https://www.derypol.com/en/technical-documentation/>.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.